

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 17 novembre 2023

Transformation du site Bosch de Rodez

Les organisations syndicales ont signé le 9 décembre 2021 un accord visant à « la transformation du site de Rodez d'ici 2028 ».

L'objectif de cet accord, comportant un plan de départs volontaires, est d'accompagner la réduction de l'effectif (objectif: 500 salariés d'ici 2025) en préservant l'avenir industriel du site grâce au développement de nouvelles activités qui permettront de réduire sa dépendance au diesel.

Le 21 juin, la direction de Bosch a annoncé aux salariés la suspension du projet Fresh 2 (développement de groupes frigorifiques camions alimentés par des piles hydrogène), alors que ce projet devait conduire à créer des emplois en compensation des réductions sur l'activité diesel.

Face à cette situation nouvelle, le ministre délégué chargé de l'industrie, Roland Lescure, mobilise l'ensemble de ses services pour que le groupe Bosch respecte cet accord. Une réunion a eu lieu le 6 novembre à Bercy sous l'égide de la Délégation Interministérielle aux Restructurations des Entreprises avec la direction de Bosch France, les organisations syndicales et les représentants de l'État aux niveaux régional et départemental, afin notamment de rappeler la nécessité que l'accord soit pleinement respecté. Cette réunion illustre la forte implication de tous les échelons de l'État depuis l'annonce de la suspension de Fresh 2, qui demeurent mobilisés afin que la direction du groupe Bosch fasse état des décisions prises pour garantir le développement d'activités hors diesel et plus globalement le respect de l'accord du 9 décembre 2021.

